

ANNEXE 8

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque couplée à un stockage d'hydrogène

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 159 en date du 27 juin 2019, de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Le Région Guyane

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. ^M CUCHEVAL Daniel qualité Commissaire enquêteur
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 8 juillet 2019 au 8 Août 2019.

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : _____

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 22 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de ST LAURENT

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : DEAL - Mairie de ST Laurent
Mairie de MANA

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 18 juillet 2019 de 9^h à 12^H et de _____ à _____
les 8 Août 2019 de 9^h à 12^H et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

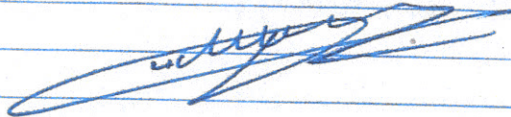
de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

Judi 19 juillet 2019. Permanence du Commissaire-enquêteur

Arrivi à 8^h 45.

Depart à 12^h.



Le 25/07/2019

J'ai une question et une remarque, concernant le projet CÉOG:

Ce projet est présenté comme une centrale de production d'électricité innovante, mais est-ce que cette production utilisant des systèmes de piles à combustible et batterie Li-ion est moins polluante ou plus polluante qu'un système de production d'électricité conventionnelle (groupes électrogènes au diesel), et en quelle mesure est-elle?

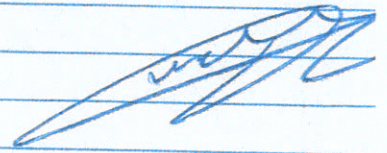
Ce projet CÉOG a le mérite de produire de l'électricité renouvelable en ayant un plus faible impact environnemental que la principale électricité renouvelable de la Guyane (Barrage de Petit-Saut).

Une enseignante

jeudi 8 Août 2019 Permanence du CE.

Arrivée à 8^h 45.

Départ à 12^h.



Voilà un projet novateur qui va participer au mixte énergétique. Alors nous nous focalisons sur le thermique grand écart de température et autres gaz à effet de serre.

Un acteur économique de la Guyane.

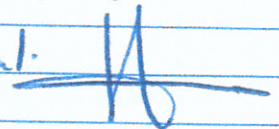
J'ai eu la chance d'être présent lors de la présentation de ce projet à St Laurent le Mercredi 17 juillet 2019. J'ai pu poser les questions qui me posaient problème et j'ai pu avoir les réponses.

Ce projet est une vraie opportunité pour l'Ouest Guyanais qui souffre d'un manque de puissance énergétique.

Dans un mouvement national d'énergie renouvelable ce projet présente toute les garanties de prise en compte des problèmes environnementaux.

De plus celui-ci permettra de pérenniser un certain nombre d'emplois, donc oui à ce projet.

Conseiller Territorial
de Guyane.



Je vous félicite pour ce projet d'une réelle efficacité et qui répond à de grands besoins qui touchent notre territoire. C'est une véritable opportunité pour l'Ouest guyanais en premier et la Guyane de manière générale. Merci de vos actions dans ce sens et de l'énergie que vous créez.

Mr

Jean-Philippe TALLON / CONTRAIVER + C



Ce projet innovant est une alternative viable pour pallier le manque énergétique de l'ouest guyanais.

La faible de l'impact environnemental de l'installation peut être une réponse intéressante aux interrogations environnementales actuelles.

Est-il envisageable que les surfaces de panneaux solaires puissent avoir un usage agricole? L'intégration du projet dans une dynamique agricole peut être une idée à étudier.

Le projet peut être un réel support de développement économique pour la commune et l'ouest guyanais.

J. Cazes, chef d'entreprise

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque couplée à un stockage d'hydrogène

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 159 en date du 27 juin 2019 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Région GUYANE

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. ^r LUCHEVAL Jamel qualité Commissaire enquêteur.
Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 8 juillet 2019 au 8 Août 2019.

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : DRAIN de MANA

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 22 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : DEAL, DRAIN de MANA.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 12 juillet de 9h à 12h et de _____ à _____
les 25 juillet de 9h à 12h et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

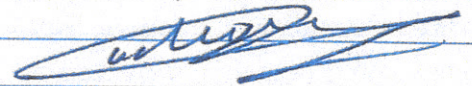
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____

Permanence du 11 juillet. 9^h à 12^h,
Arrivée du CE à 9^h,
Départ du CE à 12^h.



Permanence du 25 juillet 9^h à 12^h
Arrivée du CE à 9^h,
Départ du CE à 12^h.



Permanence du 25 juillet 2019 11^h30 → 12^h00

Projet très intéressant et Bénéfique pour la Région,
Je suis complètement pour.

MR KALLOE Sunil.



nc

ANNEXE 9



Centrale Electrique de l'Ouest Guyanais - CEOG -

ENQUETE PUBLIQUE du 8 juillet au 8 août 2019

Compte-rendu de la réunion publique du 17 juillet 2019

Cette réunion publique est organisée, par le pétitionnaire, dans le cadre de l'enquête publique relative du Dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU) et du dossier de permis de construire du Projet "CEOG - Centrale Electrique de l'Ouest Guyanais".

Nota bene :

CEOG est le nom du projet de centrale électrique mais également le nom de la société qui porte ce projet. L'actionnaire principal de cette « société de projet » est le fonds d'investissement et co-développeur Meridiam qui détient 60% des parts. Le développeur et initiateur du projet est la société Hydrogène de France (HDF-Energy) qui détient 10% des parts. Enfin, SARA est entrée au capital de CEOG le 23 juillet 2019, donc après le dépôt et l'instruction du Dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU) et après la réunion publique. Elle dispose de 30% des parts.

Communication :

En concertation avec les chambres consulaires de Guyane, le pétitionnaire a organisé une information élargie du public par voie de média radiophonique et de presse locale. (Cf. Invitation, communiqué de presse et article FA Guyane du 16 Juillet 2019).

Lieu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane - Antenne de Saint-Laurent-du-Maroni

Représentants du Projet CEOG

HDF- Energy : Sylvain CHARRIER / Alain CYRILLE

Meridiam : Jean-Pierre MAURAND

Commissaire-enquêteur : Daniel CUCHEVAL

Participants : voir Liste d'émargement

Début de la réunion : 16h45

INTRODUCTION :

Monsieur CYRILLE introduit la réunion publique par la présentation des représentants du projet et du Commissaire-enquêteur. Il indique le déroulement de la réunion en deux temps principaux :

1. Présentation du projet : 30 minutes,

2. Discussion libre - échange sur la base des questions du public et réponses orales des représentants du projet CEOG. Il est cependant convenu que le public, à sa guise, pourra intervenir durant la présentation du projet

Il est précisé que cette réunion publique fera l'objet d'un compte-rendu, objet de ce document, relevant les questions du public et qui sera remis au Commissaire-enquêteur.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Monsieur le Commissaire-enquêteur intervient afin d'informer le public sur les dispositions réglementaires relatives à l'enquête publique du projet CEOG et rappelle les dates de l'enquête publique et celle des permanences en mairies.

Dates de l'enquête publique : du 8 juillet 2019 au 8 août 2019

Dates et lieux de permanences du Commissaire-enquêteur :

- 11 juillet 2019, en mairie de Mana, de 9h à 12h
- 18 juillet 2019, en mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, de 9h à 12h
- 25 juillet 2019, en mairie de Mana, de 9h à 12h
- 8 Aout 2019, en mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, de 9h à 12h

Il rappelle à cette occasion la possibilité pour chacun de pouvoir présenter ses observations et avis sur le projet dans les registres dédiés et mis à disposition en mairies de Mana et Saint-Laurent mais aussi par les voies dématérialisées à partir des sites internet de la DEAL Guyane et de la Préfecture de Guyane.

PRESENTATION DU PROJET

Il est diffusé une vidéo, commentée par les représentants du projet CEOG.

Cf. document joint "Présentation CEOG- Réunion Publique - 17 Juillet 2019"

Les interventions du public démarrent dès la deuxième diapositive de la présentation du projet.

La réunion est donc poursuivie par la présentation et simultanément les questions du public et réponses orales des représentants du projet CEOG.

QUESTIONS DU PUBLIC (Q) et REPONSES DU PETIONNAIRE (R)

Q	Le projet CEOG constitue-t-il une installation en base pour le réseau électrique interconnecté de Guyane ?
R	<i>Le projet de centrale électrique de l'Ouest guyanais (CEOG) est un projet du concept Renewstable® (énergie renouvelable stable) créé par HDF. Il permettra de fournir une électricité garantie sur le réseau de transport électrique 90kV (Réseau HTB), qui sera injectée au niveau du poste-source Margot. En n'utilisant que l'énergie primaire solaire, un stockage sous batteries Li-Ion et un stockage massif par hydrogène, CEOG fournira au réseau 10 MW de 8h00 à 20h00 et 3 MW de 20h00 à 8h00. Il permet ainsi d'alimenter l'équivalent de 10 000 foyers, de jour comme de nuit. EDF sera chargée de distribuer cette énergie aux habitants.</i>

Q	Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) contient-il une étude d'impact ?
R	<i>Absolument. L'Etude d'impact environnementale est la principale partie de la Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU). Nous rappelons ici, que l'ensemble du DAEU et du Dossier de Permis de construire sont consultables en mairies de Mana et de Saint-Laurent, comme l'a précédemment indiqué Monsieur le commissaire-enquêteur.</i>

Q	Quelles sont les responsabilités en phase d'Exploitation ?
R	<i>Les responsabilités de CEOG, en tant que producteur autonome d'énergie, est de fournir l'énergie électrique, stable en tension et fréquence, sur le réseau de transport, au niveau du poste-source Margot (Réseau HTB 90kV). Le contrat qui lie CEOG à EDF SEI pour l'achat de l'électricité étant un contrat de type « capacitaire » (c'est-à-dire comme les centrales thermiques et non pas comme les centrales solaires classiques), CEOG s'engage sur une production d'électricité « de base », connue à l'avance. Le service rendu par CEOG est donc comparable à une centrale thermique, mais sans pollution, sans importation de carburant ou de combustible et à un prix compétitif.</i>

Q	Quel rôle et responsabilités du Contractant Général en phase de travaux et d'exploitation ?
R	<i>Le choix de contrat de travaux que nous avons retenu pour la construction et l'exploitation initiale de CEOG est un contrat clef en main. Le contractant général (qu'on appelle EPC) aura la responsabilité de la construction de la centrale et portera la garantie de bon fonctionnement les deux premières années d'exploitation. Cette organisation nous garantit un haut niveau de fiabilité opérationnelle.</i>

Q	Quelles sont les Conditions de transferts de compétence entre le Contractant et l'Exploitant final ?
R	<i>HDF est une entreprise experte en solutions hydrogène de forte puissance et en centrale électriques. Meridiam est un investisseur et développeur d'infrastructures complexes et également de centrales électriques. Ces deux co-développeurs maîtrisent totalement l'aspect technique de CEOG. Ils ont spécifié le cahier des charges soumis à l'EPC et contrôlent ses propositions. Aussi bien sur la partie chantier que sur la partie exploitation. Ce sera donc HDF et Meridiam qui s'occuperont du bon transfert de compétences et responsabilités au début de l'exploitation. En outre, nous en avons déjà parlé, l'EPC portera la garantie de bon</i>

	<i>fonctionnement pendant les deux premières années. Ce qui est un gage de fiabilité pour le bon démarrage de l'exploitation de la centrale.</i>
--	--

Q	Comment seront organisées les opérations d'exploitation et de maintenances des installations industrielles (O&M) ?
R	<i>Les équipes O&M seront formées au bon fonctionnement de la centrale. Nous anticipons ce besoin en identifiant déjà les formations adéquates présentes en Guyane. Nous formerons les futurs employés selon les procédures que nous mettrons en place. Les opérations de maintenance seront réalisées en fonction des spécifications des fournisseurs.</i>

Q	Quelles sont les Garanties apportées par le Contractant Général aux acteurs locaux ? Quelles en seront les Retombées locales ? Est-on sûr que le contractant général va faire travailler les entreprises locales ?
R	<i>Les entreprises locales seront sollicitées et intégrées dès la phase de construction en fonction de leur secteur d'activités et disponibilités. Elles seront également sollicitées en exploitation pour les opérations de maintenance, la surveillance et l'entretien du site. Pour l'exploitation et la maintenance des installations, les postes seront ouverts à du personnel local. Les entreprises locales devront être compétitives : savoir proposer les bonnes compétences à un prix correct. C'est aussi le but de nos démarches très en amont avec les acteurs économiques guyanais : les avertir afin qu'ils soient prêts à répondre à nos sollicitations.</i>

Q	Est-ce que des emplois générés seront pour les gens de la région de l'Ouest guyanais ?
R	<i>Oui, ces emplois concerneront tant les travaux de construction, via les entreprises de construction, et en second temps, les phases d'exploitation et de maintenance du site. Il existe en Guyane plusieurs formations de qualité dans les domaines de l'électricité et de la maintenance industrielle (Bacs professionnels / BTS / DUT / Masters) sur lesquels nous pourrons nous appuyer pour le recrutement de nos personnels opérationnels. Nécessairement, les personnels qui travailleront dans la centrale devront habiter l'Ouest. Nous prenons attache avec les établissements scolaires, universitaires et les centres de formations afin de pouvoir identifier les profils dont nous aurons besoin. Pendant la phase chantier, jusqu'à 200 emplois seront proposés pour tous les niveaux de qualification, que ce soit en tuyauterie, en gardiennage, en génie civil, électricité, etc. Pendant les 20 ans d'exploitation de la centrale, une quinzaine d'emplois directs internes (Ingénieurs, Techniciens, Opérateurs, etc) devraient voir le jour, ainsi que des emplois directs externalisés (entretien espaces verts / gardiennage / nettoyage / transport).</i>

Q	Après la période d'Exploitation contractuelle de 20 ans, quel sera le devenir des installations ? Arrêt ou poursuite d'activité ?
R	<i>A la fin du contrat CEOG (la durée initiale est de 20 ans minimum, pouvant être poussée jusqu'à 30 ans), deux possibilités s'offrent à l'opérateur :</i> <ol style="list-style-type: none"><i>1. La poursuite de l'exploitation au travers un nouveau contrat de production d'énergie et avec certainement le renouvellement partiel et la modernisation des installations</i><i>2. L'arrêt de l'exploitation du site, avec le démantèlement des installations et sa remise en état.</i>

Q	Les équipements de l'installation feront-ils l'objet de recyclage après exploitation ? Quel est l'engagement du porteur de projet ?
----------	--

R	<p><i>Dans le cas d'un arrêt d'exploitation en fin de contrat de production d'électricité, les installations industrielles seront démantelées et le site remis en état.</i></p> <p><i>Le démantèlement des installations comprend leur recyclage, notamment celui des panneaux solaires. Nous sommes en relation avec des entreprises françaises qui se spécialisent dans le recyclage des panneaux solaire et d'autres le recyclage de batteries. Quant à la technologie hydrogène, elle n'est constituée quasiment que de métal qui est nativement recyclable.</i></p>
---	--

Q	<p>Vous annoncez le projet comme une centrale non polluante. Ne faut-il plutôt pas dire « Centrale non émettrice de polluants » ?</p>
---	--

R	<p><i>Vous avez effectivement raison de souligner qu'il n'y pas d'activité strictement non polluante. En effet, nous pouvons affirmer que CEOG est une installation industrielle non émettrice de polluants en phase d'exploitation, et notamment exempte d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de particules fines. CEOG ne consomme que du soleil, de l'eau et produit de l'oxygène, de la vapeur d'eau et de l'électricité.</i></p>
---	--

Q	<p>Quelles sont vos relations avec le village Prospérité et le Grand Conseil Coutumier (GCC) ?</p>
---	---

R	<p><i>C'est HDF qui a elle-même sollicité le GCC l'année dernière pour les rencontrer. A la première réunion (sept. 2018), nous avons rencontré tous les membres du bureau et le Capitaine de Prospérité, pour leur exposer le projet. D'autres rencontres ont eu lieu, nous tenons régulièrement informé le Président du GCC par courriels ou appels téléphoniques. Le Président de HDF a rencontré le Capitaine de Prospérité à Paris le 3 juillet 2019 pour lui présenter la version finale du projet et de son emprise.</i></p> <p><i>Il est absolument légitime que les habitants du Village Prospérité soient informés du projet. Dans cet objectif, nous avons effectué une rencontre informelle avec les habitants et pris soin d'y apposer au village l'affiche d'information officielle de l'enquête publique. Nous devons nous revoir à Prospérité prochainement, en coordination avec le GCC.</i></p> <p><i>Le GCC est une instance guyanaise. C'est un acteur local, un acteur guyanais au même titre que tous les autres et il est tout à normal et évident de les inclure dès le début du projet.</i></p>
---	--

Q	<p>Quelles sont vos actions de communications ? Quel est l'Avis du GCC sur le projet ?</p>
---	---

R	<p><i>Durant cette phase d'enquête publique, la communication est formellement organisée par la DEAL. Ainsi, la mise à disposition du dossier d'enquête publique a été communiquée par voie de presse locales, au niveau des annonces légales. Aussi, la tenue de cette réunion publique, pour laquelle nous avons assuré une large communication médiatique, presse écrite et radio, avec le support des chambres consulaires, a pour but d'informer le plus largement possible les habitants et acteurs locaux.</i></p> <p><i>Le GCC n'a pas, à ce jour formulé, d'avis sur le projet CEOG. En revanche, il est prévu de se revoir prochainement, à Prospérité, en coordination avec le Capitaine. Ce dernier est le pôle central dans les relations et les discussions concernant les habitants du Village. Il sera certainement débattu des questions et des inquiétudes dans l'objectif de trouver ensemble des solutions pour les habitants de Prospérité et de la zone de la crique Sainte-Anne</i></p>
---	--

Q	<p>Quelle est la situation foncière du terrain d'assiette du projet ? Existe-t-il une Zone de Droit d'usage dans le secteur du Village Prospérité ?</p>
---	--

R	<p><i>L'emprise du projet est située dans le domaine privé de l'Etat et fera l'objet d'une convention longue durée auprès du gestionnaire des forêts, l'ONF.</i></p> <p><i>L'emprise du projet CEOG ne se situe pas sur une zone de droit d'usage (ZDUC) du Village Prospérité.</i></p>
---	---

Q	<p>Ce projet rentre -t-il dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ?</p>
---	---

R	<i>Oui, il s'inscrit dans les objectifs de la PPE Guyane (PPE 2018-2023) d'inclure 20MW de puissance supplémentaire à puissance garantie dans l'Ouest Guyanais, à partir d'énergie renouvelable. CEOG est donc un élément contributeur à la réalisation des objectifs pour l'Ouest guyanais fixés par la PPE Guyane.</i>
---	--

Q	Que se passe-t-il en cas de panne du réseau électrique ? En cas de rupture de ligne 90kV, CEOG pourra alimenter Saint-Laurent ?
---	--

R	<i>La gestion des perturbations et défauts du réseau électrique est de la responsabilité du gestionnaire de réseau, EDF SEI, en charge du transport et de la distribution de l'électricité. En cas de panne ou de rupture de ligne il appartient à EDF SEI de prendre les mesures appropriées. En cas de rupture de la ligne 90kV, il est techniquement possible avec CEOG de réalimenter le poste-source Margot pour aider à son démarrage et alimenter en partie le secteur électrique de l'Ouest guyanais (Saint Laurent – Apatou – Mana – Awala-Yalimapo) dont les besoins énergétiques en pointe sont au-delà de la capacité de CEOG. En concertation avec EDF SEI, une étude pourra identifier les capacités précises de CEOG dans ce cas de figure.</i>
---	--

Q	Le projet va-t-il améliorer la fourniture d'électricité sur la région ?
---	--

R	<i>En effet, CEOG participera au renforcement du réseau électrique, par l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'énergie fournie. Le projet CEOG vient ainsi s'ajouter à toutes les autres installations actuelles de productions électrique et sera la plus proche des centres de consommations que sont les communes de l'Ouest.</i>
---	--

Q	Quelle évolution ou modernisation des réseaux électriques (Transport & Distribution) peut-être attendue avec l'émergence du projet CEOG ?
---	--

R	<i>Le projet CEOG ne concerne que la production d'énergie, et non le transport et la distribution de cette énergie. Cela appartient uniquement au gestionnaire du réseau transport et de distribution que d'engager une modernisation des réseaux électriques. On peut, cependant, affirmer que la mise en œuvre du projet CEOG permettra au gestionnaire du réseau de disposer d'une installation fournissant une énergie fiable et de meilleure qualité, en tension et en fréquence.</i>
---	--

Q	Quel est le Coût de production des énergies en Guyane et du projet CEOG ?
---	--

R	<i>Actuellement, en Guyane, l'émergence des projets en énergies renouvelables est possible grâce à leur compétitivité vis-à-vis des centrales thermiques conventionnelles. C'est le cas de CEOG qui sera compétitive par rapport au coût réel de production des groupes électrogènes installés sur le site du poste-source Margot. Et ce, sans pollution ni importation et transport de carburant. Le coût de production sera fixé par le régulateur national, la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Cette information reste confidentielle. On peut juste vous dire que nous sommes compétitifs et cela sans utilisation des subventions européennes allouées à la Guyane par exemple. Rappelons aussi que pour le consommateur français, le prix de l'électricité est le même sur l'ensemble du territoire national, grâce au mécanisme social de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui est un principe d'égalité. Cela veut dire que l'énergie produite en Guyane coûte beaucoup plus chère que celle produite en métropole, mais elle est facturée au même prix. Donc, le régulateur national cherche toutes les solutions pour abaisser les coûts réels de production en Guyane. Et CEOG y contribue.</i>
---	---

Q	Existe-t-il une possibilité de transposer un projet CEOG dans les secteurs isolés de Guyane (Zone Maroni / Zone Oyapock) ?
R	<p>Il est parfaitement possible de transposer une centrale Renewable® dans les secteurs isolés de Guyane, tant que la demande en électricité est importante. En effet, HDF propose des solutions uniquement d'une puissance supérieure à 1 MW. On nous demande de regarder ce qu'on peut faire pour Maripasoula. Cependant, nous sommes actuellement confrontés à de fortes contraintes logistiques, notamment pour le transport d'équipements de masse importante.</p> <p>Nous regardons déjà du côté des ballons dirigeables. Une entreprise américaine commence à sortir un dirigeable qui pourrait convenir.</p>

Fin de la Réunion : 19h15

Des échanges informels se sont poursuivis entre le public et les représentants du projet.

Les médias locaux (Guyane la 1ère TV / FA Guyane) présents durant la réunion publique ont effectué plusieurs interviews du public et des représentants du projets :

- ❖ Reportage Guyane La 1ère TV : lien internet, https://www.youtube.com/watch?v=Tj_whFcd8HI
- ❖ Article FA Guyane du 26 Juillet 2019 : en pièce jointe.



JEUDI 26 JUILLET 2019

Le projet de centrale électrique se dévoile

Le projet d'unité de production à base d'hydrogène a été présenté aux habitants de Saint-Laurent du Maroni. Les dirigeants de Hdf Energy et Meridiam ont répondu aux questions de la vingtaine de personnes présentes. L'enquête publique se poursuit jusqu'au 8 août.

Qu'est ce que le projet Ceog ?

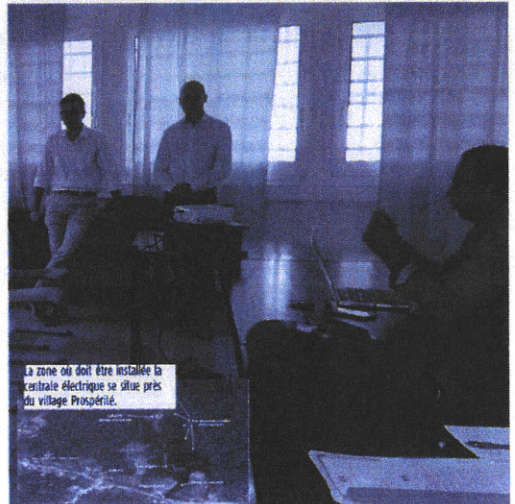
Le projet de centrale électrique de l'Ouest guyanais (CEOG) consiste à concevoir, construire et exploiter pendant une vingtaine d'années une centrale électrique qui n'utilise que de l'énergie solaire. Ce projet s'inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui identifie un besoin important en terme d'énergie pour les habitants de l'Ouest. Pour faire face à toutes les coupures intempestives qui le perturbent, l'Ouest aurait besoin de vingt mégawatts supplémentaire. Ce projet y contribue en partie avec dix mégawatts en journée et trois mégawatts la nuit. La centrale permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de 10 000 foyers de jour comme de nuit. EDF sera chargé de redistribuer cette énergie aux habitants. Le coût du projet

séduit une partie des vingt personnes présentes. D'autres se sont montrés sceptiques, surtout par rapport à l'avis et à l'implication du Grand Conseil coutumier. « Le Grand Conseil coutumier est une instance guyanaise. C'est un acteur local, un acteur guyanais au même titre que tous les autres et il est tout à fait normal et évident de les inclure dès le début dans le projet. Ce-la fait un an que je suis en relation avec eux. J'ai fait la démarche d'aller les voir pour pouvoir leur expliquer quel était le projet. Régulièrement, je les informe par mail et par téléphone », assure Sylvain Charrier, directeur des développements Outre-mer Hdf, qui a longuement répondu à un intervenant à ce sujet.

Et les habitants de Prospérité ?

En septembre, une réunion est prévue avec le capitaine du village Prospérité. Il est « le pôle central dans les relations », poursuit Sylvain Charrier. Il s'agira de montrer le projet aux habitants « en présence du Grand Conseil coutumier pour débattre, exposer les questions, les inquiétudes et trouver ensemble des solutions », précise-t-il.

Quels sont les risques pour l'environnement ? Aujourd'hui, le projet Ceog ne présente aucun



Jedi dernier, une vingtaine de personnes a assisté à la présentation du projet de centrale électrique de l'Ouest, en présence d'Alain Cyrille, directeur Hdf Guyane (à droite), Sylvain Charrier, directeur de développement Outre-mer de Hdf, Jean-Pierre Maurant, directeur d'investissement chez Meridiam (tous deux au fond) / JEAN-PP

risque pour l'environnement ou pour l'homme, selon ses promoteurs. Tout est basé sur l'hydrogène. Les entreprises ont assuré que la technologie est non polluante dans son exploitation, ne provoquant ni fumée, ni bruit, ni effluents liquides polluants ou de produits chimiques. Tout est basé sur des panneaux photovoltaïques. Les seuls rejets sont de l'eau et de l'oxygène. La parcelle allouée par l'Office national des forêts (ONF) couvre 140 hectares. Seuls 75 à 80 seront réellement utilisés.

Quel est le calendrier ? L'autorisation d'exploitation est attendue entre la rentrée et la fin de l'année.

Le chantier doit débuter d'ici à décembre et durer vingt et un mois. La mise en service de la centrale est prévu pour le second trimestre de 2021. Le contrat pour le projet est de vingt ans. Au terme, l'installation pourra soit continuer à fonctionner si le contrat est renouvelé, soit être démantelée. Dans ce cas, les occupants s'engagent à remettre la parcelle attribuée en état.

Combien d'emplois ? Pendant le chantier, jusqu'à deux cents emplois seront proposés pour tous les niveaux de qualification, que ce soit en tuyauterie, en gardiennage ou en génie civil. Pendant les vingt ans d'exploitation de

la centrale, une quinzaine d'emplois directs internes (ingénieurs, techniciens, employés, etc.) devraient voir le jour, ainsi que des emplois directs externalisés (entretien espaces verts, gardiennage nettoyage, transport). Ces quinze emplois permanents « seront nécessairement attribués à des gens qui vont vivre à proximité de la centrale, et essentiellement des gens de l'Ouest guyanais », assure Jean-Pierre Maurant, directeur d'investissement à Meridiam. « On prend attache avec les centres de formations, les universités, BTS etc., pour pouvoir identifier les profils dont on a besoin. »

Fabienta PROSPER

une trace le ministre n'a indiqué qu'il travaille sur une compensation de centralité pour les villes centres, a encore fait remarquer le maire, en précisant que la DGF est calculée par rapport aux nombres d'habitants et qu'à Cayenne c'est 60 000 habitants officiellement mais il y a plus de cent mille personnes qui vivent dans la ville capitale.

Lors de son déplacement, le ministre était accompagné du directeur national des finances publiques (DRFP), Marie-Laure Phinéra-Horth en a profité pour avoir une discussion avec ce dernier lors du dîner républicain organisé mardi soir. « Il m'a annoncé qu'il y a un nouveau directeur régional des finances publiques qui arrive en Guyane. Il m'a indiqué qu'il allait mettre en place des mesures pour augmenter les recettes fiscales notamment la taxe d'habitation. Je lui ai dit qu'en Guyane en 48 heures il y a une maison qui se construit. Et en plus les enquêteurs de l'observatoire fiscal ne peuvent pas rentrer dans les domiciles si la personne ne l'autorise pas. Il m'a dit qu'ils vont mettre en place

un nouveau dispositif de contrôle en faisant passer un drone au-dessus des maisons. Le drone va prendre des photos et ils pourront mieux constater le nombre de constructions. Ensuite, les agents receveurs pourront accompagner de la police, aller dans les maisons pour reporter le foyer fiscal. Ils vont aussi voir avec la poste pour l'adressage des courriers. Ils vont mettre en place quelques choses de drastique pour augmenter les recettes fiscales. »

Le maire de Cayenne a aussi profité pour faire une demande au DRFP national concernant la mise en place de la méthode Eficash, dans le cadre de la mise en service du TCSR. Le service Eficash est basé sur l'utilisation de codes barres. Cette méthode va permettre aux chauffeurs de ne plus manipuler les espèces. Il m'a indiqué que j'allais recevoir le courrier m'autorisant à ouvrir un compte postal pour pouvoir utiliser cette nouvelle formule. »

B. D.

Aucun risque pour l'environnement ou pour l'homme

Présentation projetée lors de la réunion publique du 17 juillet 2019



Centrale Electrique de l'Ouest Guyanais
- CEOG -

Réunion publique du 17 juillet 2019
Saint-Laurent-du-Maroni

CEOG

- Centrale électrique qui produit :
 - Une électricité pour l'équivalent de 10 000 foyers de l'Ouest guyanais
 - Jour et nuit
 - Stable (non intermittente)
 - A partir d'énergie renouvelable intermittente (solaire)
 - Une électricité non polluante, produite localement, consommée localement
 - Pendant 20 ans minimum

CEOG = PLUS D'ELECTRICITE DANS L'OUEST

CEOG

- Emplois :

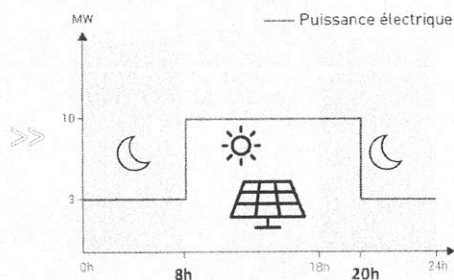
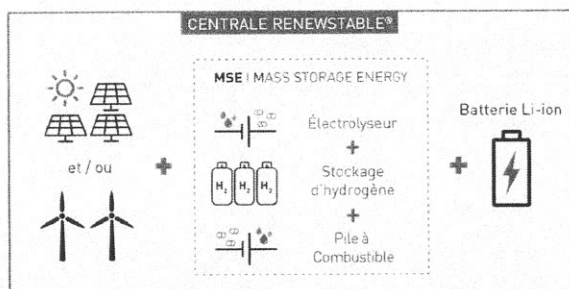
- Pendant le chantier :
 - Jusqu'à 200 emplois à tous les niveaux de qualification
 - Génie civil, électricité, solaire, tuyauterie, logistique, gardiennage...
- Pendant l'exploitation (20 ans minimum) :
 - Une quinzaine d'emplois directs internes à la centrale : ingénieurs, techniciens, employés
 - Une quinzaine d'emplois directs externalisés : entretien espaces verts, gardiennage, nettoyage, transport...
 - Emplois indirects : 1 ETP direct = 3 ETP indirects
- Formation :
 - En relation avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux
 - DIECCTE, Pôle Emploi, CTG, CCI, université, lycées...

CEOG = DES EMPLOIS SUR 20 ANS DANS L'OUEST

CENTRALE RENEWSTABLE®

CENTRALE D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE STABLE >>>
MULTI-MEGAWATTS

- Synergie d'exploitation entre un parc solaire ou éolien, une unité de stockage massif long terme de l'énergie par hydrogène et un stockage court terme par batteries
- Production d'une électricité stable, continue et non polluante
- Énergie propre produite localement, sans logistique de carburant ou de combustible
- Énergie prévisible et garantie pour EDF
- 3^{ème} voie de production d'électricité



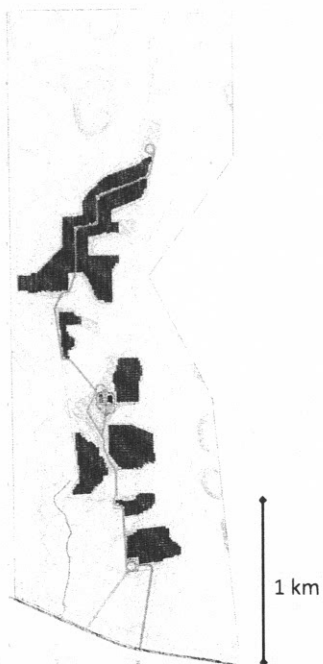
CEOG

- Etapes administratives :
 - Demande d'autorisation environnementale unique : instruction terminée
 - Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) : avis favorable à l'unanimité
 - Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) : recommandations délivrées
 - **Enquête publique du 8 juillet au 8 août**
 - Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) à l'issue de l'enquête publique
 - Autorisation d'exploiter prévue à l'automne

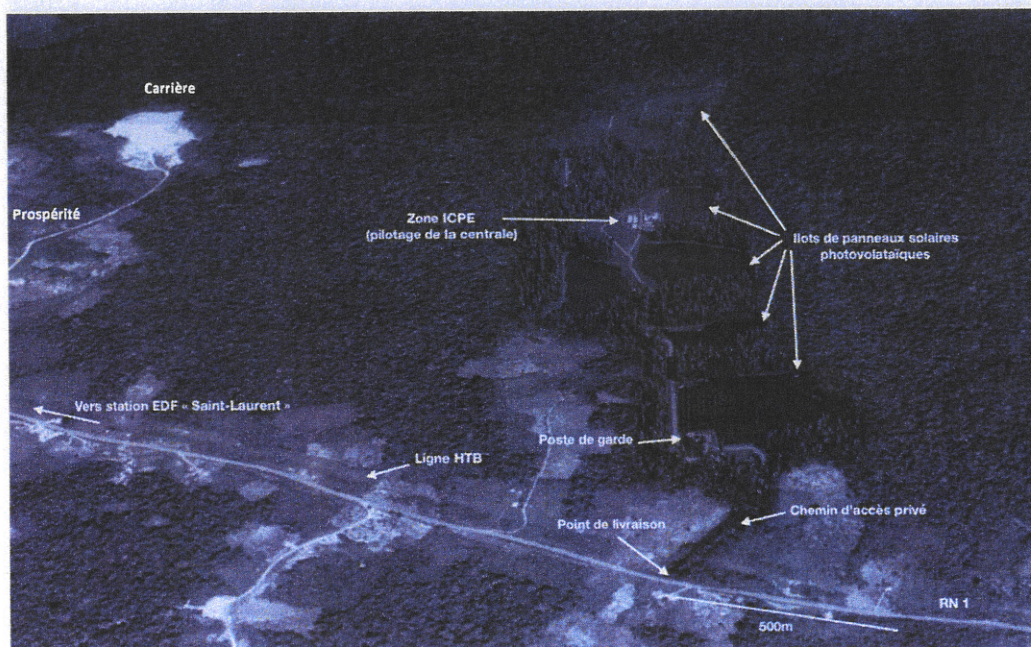
- Opérations :
 - Contrat de vente d'énergie avec EDF : finalisé
 - Sélection d'une entreprise générale de construction en cours ⇒ entreprises locales
 - Terrain loué pendant 20 ans

- Planning :
 - Début de chantier : fin 2019
 - Durée de chantier : 21 mois
 - Mise en service : second semestre 2021

Visuel de CEOG



Visuel de CEOG



Vidéo de CEOG (vue d'artiste)

Vidéo CEOG